



ASSOCIATION SYNDICALE DU LYS-CHANTILLY

(Association Syndicale Autorisée)

Etablissement Public depuis le 17 avril 1947

Square d'Aumale - 60260 LAMORLAYE - Tél. 03 44 21 92 48 - Fax. 03 44 21 85 93

E-mail : aslcdomainedulys@orange.fr – Site Internet : www.lys-chantilly.com

ASSEMBLEE ORDINAIRE

Samedi 1^{er} Juin 2013

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR

- 1°/ Désignation des secrétaires de séance et des scrutateurs
- 2°/ Scrutin concernant le vote à bulletin secret
- 3°/ Présentation des candidats inscrits avant le vendredi 10 mai 2013 et premier tour de scrutin pour l'élection des Syndics
- 4°/ Rapport Moral de l'exercice 2012, et approbation
- 5°/ Rapport Financier de l'exercice 2012, et quitus
- 6°/ Deuxième tour de scrutin des Syndics et Motions
- 7°/ Orientations générales 2013/2014
- 8°/ Réponses aux questions des propriétaires posées par écrit avant le vendredi 10 mai 2013 et questions diverses

REMERCIEMENTS

Je remercie tous les propriétaires présents et tous ceux qui ont délégué leur pouvoir par un mandat.

Je remercie Eric WOERTH, Président de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) pour son soutien à l'ASLC et je remercie le personnel de la CCAC pour sa réactivité en réponse à nos nombreuses sollicitations.

Je remercie Patrice MARCHAND, Maire de Gouvieux, Conseiller Général de l'Oise et Président du Parc Naturel Régional, pour ses actions continues en faveur de la préservation de l'environnement, ses conseils et sa sensibilité à la spécificité du Domaine du Lys. Il nous fait l'honneur tous les ans d'être présent à notre réunion de l'Assemblée Générale. Il sera parmi nous vers 17H.

Je tiens à remercier Didier GARNIER, Maire de Lamorlaye, pour son accueil, pour la tenue de ses engagements concernant les équipements et les réalisations effectuées sur les voies communales du Domaine du Lys. Je remercie M. BONNINGUE et les équipes de la Direction Technique pour la concertation sur les travaux. Je salue tous les élus qui ont pris la peine de me contacter pour me faire part de leurs vues sur la gestion du Domaine.

Je remercie les Syndics et les propriétaires bénévoles qui ont aidé à préparer cette réunion.

Merci à notre secrétaire et à nos Gardes qui œuvrent en permanence pour l'accueil, l'entretien et l'amélioration de notre Domaine.

Avant de déclarer la séance ouverte et d'aborder la vie de notre Association en 2012, je tiens Mesdames et Messieurs à vous renouveler mes remerciements pour votre présence, votre participation à notre réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire et votre soutien aux syndics, qui sont comme nous tous présents des propriétaires bénévoles.

ORDRE DU JOUR

Pour une meilleure efficacité, l'ordre du jour de cette année a été modifié : nous proposons de commencer par la présentation des candidats au mandat de Syndic suivi du vote. Pendant que le bureau de vote procède au dépouillement, le rapport financier sera présenté par notre trésorier Michel JACOB. Je vous présenterai ensuite le rapport moral. La transcription du rapport moral et le communiqué du résultat financier vous ont été transmis par courrier avec les convocations.

Pour conclure, nous répondrons aux questions.

Ceci doit évidemment se faire dans le strict respect de nos statuts et en particulier l'Article 19 qui précise : « Les questions politiques et religieuses sont expressément interdites à l'Assemblée. »

Notre intérêt est que cette réunion de l'Assemblée se déroule dans un climat de sérénité en respectant les interventions de chaque orateur. Chaque orateur sera invité à se présenter et à exposer ses questions et suggestions en 3 minutes au maximum, afin que chaque personne qui le souhaite puisse s'exprimer.

A la fin de notre réunion, prévue aux environs de 18H, nous pourrions poursuivre nos discussions informellement autour d'un verre.

OUVERTURE DE SEANCE

A 15 heures 15, la séance ordinaire de notre réunion de l'assemblée des propriétaires est ouverte. L'Assemblée de ce samedi 1^{er} juin 2013 répond à une seconde convocation. Elle pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de propriétaires présents ou représentés. En effet, lors de la première convocation à notre assemblée générale du 15 mai 2013, réunissant 24 propriétaires représentant 91 voix, le quorum légal n'a pu être atteint.

Deux secrétaires de séance acceptent les missions de secrétaires de séance :

- Monsieur J-Henri DANIEL et Monsieur Shunker VEENESH

La nomination de 7 scrutateurs est prévue. Se proposent et sont nommés :

- Madame ALLIER,
- Madame MAHAUT,
- Monsieur COMBELLE
- Monsieur MADELEINE
- Monsieur MERLIN
- Monsieur RAYNAUD
- Monsieur SOUBRY

Madame ALLIER se propose pour la fonction de Présidente du bureau de vote, elle récupèrera les urnes, veillera à la signature des procès-verbaux et centralisera les résultats.

Plusieurs propriétaires arrivés après la clôture des portes et l'ouverture de la séance demandent à être acceptés et à accéder au vote. Les membres du Bureau présents conviennent de les intégrer.

110 propriétaires sont présents représentant 361 voix. Si un tiers des présents le demande, les votes ont lieu à bulletin secret : la salle décide à l'unanimité moins 4 voix que l'élection des Syndics s'effectuera à bulletin secret.

Tous les candidats ayant obtenu la majorité absolue seront élus dès le premier tour. Au deuxième tour, les candidats seront élus quel que soit le nombre de voix obtenues.

Chaque candidat disposera de 3 minutes au maximum pour se présenter.

Les 7 candidats en lice pour les 4 mandats de Syndic titulaires sont, dans l'ordre de réception des candidatures :

- Monsieur François NADIM
- Madame Yvonne RAVERDY
- Monsieur Nicolas MOULA
- Monsieur Jean-Yves PHILIPPE
- Monsieur Xavier DORINET
- Madame Halina VERNROY
- Monsieur Philippe MARCOVICH

Au mandat de Syndic suppléant, une seule candidate:

- Madame Edith DANTOING

Les candidats lisent leurs professions de foi. M. MICCOLI, lit la profession de foi de Mme RAVERDY. M. MICCOLI intervient à titre personnel en séance pour émettre des réserves sur la candidature de M.DORINET au motif que celui-ci est en désaccord avec l'ASLC sur le montant de la redevance forfaitaire (article 30 – d) due par tout nouvel acquéreur qui lui a été réclamée.

Les candidats s'étant présentés, il est procédé au vote.

Rapport Moral 2012

Indice d'indexation de la redevance annuelle

Le Conseil Syndical a retenu, à l'unanimité, pour l'Année 2012, conformément à l'Article 30 des statuts qui stipule « *La redevance annuelle fait l'objet d'une indexation automatique tenant compte de l'inflation* », comme indice d'actualisation l'Index relatif au Bâtiment et Travaux Publics, à savoir l'Index T.P. 01 Index Général Tous Travaux. Le taux pour l'Année 2012 a été calculé avec les indices de référence de Janvier 2010 et Janvier 2011.

Redevances 2012

Le Conseil Syndical a confirmé, à l'unanimité, avec l'approbation du Budget Primitif 2012, que les montants des redevances pour l'Année 2012, sont les suivants :

Redevance Syndicale annuelle (revalorisation de 5,15 % selon l'indice de référence retenu soit l'Index T.P. 01 Index Général Tous Travaux) :	0.0510 € le m ²
Redevance Entretien des Accotements :	1 € le m ²
Redevance Forfaitaire sur les lots (Art. 30. d) :	2.000 € par lot
Redevance pour Taille de haies débordantes calculée sur les bases suivantes :	
. Travaux de taille / Taux horaire par personne :	45,00 €
. Location de nacelle :	300,00 €
. Enlèvement des déchets verts / La tonne :	100,00 €

Nouveaux Arrivants

Le dimanche 15 avril 2012 s'est tenue à la salle « La Ferme » à Gouvieux la réunion des nouveaux arrivants sur le Domaine du Lys. Environ 70 personnes étaient présentes. Plusieurs d'entre eux ont évoqué principalement le sujet de l'Assainissement et celui de l'enlèvement des feuilles mortes.

Eclairage Public

Trois tranches ont été définies de manière à boucler l'ensemble des travaux de réfection et de renforcement de l'Eclairage Public en 2013 sur l'ensemble du Domaine :

1^{ère} Tranche réalisée en 2012 :

- Réfection et renforcement (environ 3 km) : 2^{ème} Avenue entre le Rond-Point des Amazones et le Rond-Point Poteau du Roi, 9^{ème} Avenue et 15^{ème} Avenue en totalité
- Relamping des 64 candélabres de la 7^{ème} Avenue, 3 candélabres du Rond-Point des Amazones et 4 candélabres du Rond-Point de Diane

2^{ème} Tranche prévue en 2013 :

- Réfection et renforcement (environ 2,850 km) : 12^{ème} Avenue et 4^{ème} avenue en totalité
- Relamping des 58 candélabres de la 1^{ère} Avenue et 5 candélabres de l'Avenue de Sylvie

3^{ème} Tranche prévue en 2013 :

- Réfection et renforcement (environ 2,250 km) : 8^{ème} Avenue et Allée des Daims en totalité, en totalité, 3^{ème} Avenue entre le Rond-Point de l'Etoile et l'Avenue de Gouvieux
- Relamping des :
 - ✓ 37 candélabres de la 3^{ème} Avenue entre les Rond-Point du Grand Cerf et de l'Etoile
 - ✓ 12 candélabres de la 2^{ème} Avenue entre le Rond-Point de l'Etoile et l'Avenue de Gouvieux
 - ✓ 4 candélabres de l'Allée Marie-Céline

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 juin 2012 et a proposé au Conseil Syndical de retenir la Société ELALE qui a fait une proposition nettement inférieure à celle des 4 autres concurrents qui avaient déposé des dossiers :

- 1^{ère} Tranche : **35.554,80 € HT**
- 2^{ème} Tranche : **34.413,40 € HT**
- 3^{ème} Tranche : **41.629,40 € HT**

Soit un total de : **111.597,60 € HT**

Pour sa part, la Commune de Lamorlaye a exécuté son programme 2012 de réfection et de renforcement de l'Eclairage Public sur les voies communales et départementales : Avenues Reberteau, de Précý et Viarmes.

Travaux d'Elagage

Le Bureau d'Études AAPA INGENIERIE VEGETALE a été retenu pour conduire le marché d'Elagage. Les avenues concernées par cette campagne correspondent à celles des travaux de renforcement et de réfection de l'Eclairage Public réalisés en 2012 et 2013. Les élagages débuteront en juin 2013.

1^{ère} Tranche:

- 2^{ème} Avenue entre le Rond-Point des Amazones et le Rond-Point Poteau du Roi,
- 9^{ème} Avenue et 15^{ème} Avenue dans leur totalité ;
- 15^{ème} Avenue dans sa totalité.

2^{ème} Tranche: 4^{ème} Avenue et 12^{ème} Avenue

3^{ème} Tranche: 3^{ème} Avenue entre le Rond-Point de l'Etoile et l'Avenue de Gouvieux, 8^{ème} avenue en totalité.

Travaux de voirie

Les travaux de réparation des voiries réalisés par la Commune de Lamorlaye font partie du programme 2012 établi avec l'ASLC. Ceux-ci concernent l'ensemble des avenues communales. L'ASLC pour sa part a fait les réparations nécessaires sur la totalité des avenues restantes.

Puisards

Deux puisards ont été réalisés pour résorber d'importantes poches d'eau inondant la chaussée dans les 1^{ère} et 7^{ème} avenues pour un prix de 2.500 € HT l'unité.

Remplacement des branchements en plomb

La Lyonnaise des Eaux a poursuivi sa campagne de changement des canalisations en plomb. L'ensemble des travaux de remplacement des branchements en plomb devra être réalisé, réglementairement, avant fin 2013.

Courts de tennis

Le Conseil Syndical a fait réaliser par les Etablissements BESSONS pour un montant de 2.804,47 € TTC des travaux de réparation et de renforcement des clôtures et portillons des courts de tennis.

Plusieurs opérations de démoussage ont été nécessaires du fait des pluies d'automne abondantes.

Salages

Durant l'hiver 2011/2012 nos gardes ont réalisé des travaux de salage essentiellement sur les ronds-points. Nous rappelons que c'est un procédé à utiliser avec ménagement car les arbres des accotements pâtissent de ce traitement.

Moyens techniques:

Le Conseil Syndical a décidé le remplacement du véhicule RENAULT KANGOO de l'Association par un CITROEN BERLINGO au prix de 6.450,00 € TTC.

Travaux réalisés par les gardes

Après chaque week-end, les Gardes de l'ASLC procèdent à un contrôle du Domaine : effacement des tags, ramassage des dépôts laissés dans les abribus...

En début d'Année 2012, ils ont coupé les rejets sur l'ensemble des arbres de nos accotements, et effectué le curage des regards situés sur ceux-ci. Ils ont rebouché avec un enrobé à froid les nids de poule formés suite au dégel, refait la lasure des poteaux des planimètres et au printemps, ils ont refléuri un certain nombre de ronds-points.

Plan propreté

Un plan « propreté » a été engagé en coordination avec la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) pour l'année 2013.

Personnel

Un des trois gardes-ouvriers a quitté l'ASLC dans le cadre d'un départ négocié.

Convention ASLC/Commune de Lamorlaye :

En 2012, le Conseil Syndical a demandé à la Sous-préfecture de renouveler le contrôle de conformité du projet de convention établi entre l'ASLC et la Commune de Lamorlaye, et a organisé une réunion de relecture du projet. Le Conseil Syndical a reconfirmé la nécessité de formaliser l'accord entre l'ASLC et les 2 communes.

Rappel : la convention entre l'ASLC et la Commune de Lamorlaye a pour but de formaliser la répartition des investissements relatifs aux infrastructures et des dépenses relatives aux voiries et aux réseaux divers qui desservent le Domaine. Une ancienne convention étant devenue caduque depuis plusieurs années, les Syndics conscients de la nécessité d'apporter les solutions juridiques adéquates aux règles coutumières existant à l'heure actuelle, avaient bâti conjointement avec les représentants de la Commune de Lamorlaye un projet de convention.

Informatique

La rationalisation de l'installation et de la programmation des équipements de bureautique (PC, impression, photocopie,) et de télécommunication (fax, téléphone) a permis de bénéficier d'un gain important de performances et de haute disponibilité du matériel sans augmentation de coûts. Aucun achat d'équipement n'a été nécessaire et la consommation de cartouches d'encre coûteuses a été réduite.

L'environnement du site internet de l'ASLC n'étant plus supporté par l'éditeur logiciel, le site est resté en attente de migration vers un nouvel environnement.

Demandes de distraction

L'Assemblée a été convoquée en fin d'Année 2012 pour délibérer sur les demandes faites par 3 propriétaires de la distraction de leur propriété du Domaine du Lys-Chantilly, et voter le retrait de la résolution n°1 votée lors de la réunion extraordinaire de l'Assemblée du 29 juin 2012.

Action en justice entre 2 propriétaires

Cette affaire oppose la propriétaire du 71/73, 5ème Avenue au propriétaire du 75. Le 29 novembre 2012, la Cour d'Appel d'Amiens condamne ce dernier à la démolition partielle de sa maison. L'ASLC fera analyser les conséquences juridiques de cette décision en 2013.

Divisions

L'Association Syndicale du Lys-Chantilly continue à informer par courrier les demandeurs - privés ou professionnels - des règles en vigueur en matière de divisions sur le Domaine, en s'appuyant sur le texte réglementant les divisions soit l'Article 5 page 28 de notre cahier des charges.

Entreprises dans le Domaine du Lys

Une action en justice a été décidée pour non-respect du cahier des charges à l'encontre d'un propriétaire qui a construit un hangar destiné à héberger une activité de vente d'automobiles.

Troubles de voisinage

L'ASLC a été très souvent sollicitée par des propriétaires se plaignant de nuisances : aboiements intempestifs, non-respect des horaires d'utilisation d'engins thermiques, entretien et propreté des terrains, etc.... Les règles de civilité entre voisins dans le respect de notre cahier des charges ainsi que celles du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) de Lamorlaye et du P.L.U. de Gouvieux doivent être appliquées par tous afin de vivre en bonne entente.

Sécurité des Personnes et des Biens :

La Gendarmerie et la Police Municipale nous rappellent que la délinquance sévissant sur le Domaine est principalement une délinquance de passage et donc motorisée. Les résidents du Domaine doivent signaler tout véhicule inconnu stationnant sur les accotements : numéro d'immatriculation, l'heure exacte de stationnement et tout détail utile. Il n'est pas nécessaire que le véhicule paraisse suspect pour le signaler.

Nous tenons enfin à attirer particulièrement votre attention sur la présence de faux démarcheurs qui sévissent dans notre Domaine. Ils prétendent être mandatés :

- Par le Conseil Général de l'Oise pour le remplacement des téléalarmes chez les personnes âgées ;
- Par les Municipalités pour éradiquer les capricornes dans les toitures ;
- Par divers établissements (EDF, GDF, France-Telecom, etc...)

En l'occurrence, il s'agit d'imposteurs : Si vous avez été démarchés par ces individus, n'hésitez pas à contacter :

- La Police Municipale au **03.44.65.60.35.** ou **06.08.23.24.17.**
- La Gendarmerie Nationale au **03 44 57 33 17**

Vidéo-protection

L'ASLC travaille conjointement avec la Gendarmerie de Chantilly, la Préfecture de l'Oise, le C.I.S.P.D. et la Commune de Lamorlaye sur la mise à jour du projet d'installation de « VIDEO PROTECTION » dans le Domaine du Lys. L'expérience des communes déjà équipées sera utile. Ce projet sera obligatoirement soumis à l'approbation des propriétaires du Domaine, lors d'une prochaine A.G.O.

Sécurité Routière

La majorité des accidents constatés se sont produits durant la période d'enneigement. L'ASLC remercie les propriétaires qui ont signalé des accidents occasionnés par des véhicules sur les installations communes.

La barrière de sécurité a été installée dans l'un des virages de l'Avenue Charles de Gaulle. Le réaménagement du Rond-Point de l'Abbaye sera réalisé par la Commune de Lamorlaye en concertation avec l'ASLC et soumis à l'accord du Conseil Général.

Déboisements

Plusieurs courriers ont été envoyés par l'ASLC à l'attention de la Commune de Lamorlaye. Nous demandons à la Commune de Lamorlaye une action conjointe afin de contrecarrer les déboisements abusifs.

Replantations après autorisations d'abattage d'arbres :

Tout abattage (jusqu'à 3 arbres) nécessite une autorisation préalable de l'ASLC.

En tenant compte de la fragilisation et de la dégénérescence de notre forêt, il est indispensable de remplacer tout arbre abattu : une liste diversifiée des essences appropriées à notre environnement, proposée par le P.N.R., est à votre disposition à l'ASLC. Les propriétaires sont informés lors de l'autorisation d'abattage de la nécessité d'avoir à replanter un ou des nouveaux sujets. Nos gardes prennent contact avec ces derniers chaque année entre le 15 novembre et la fin mars, afin de donner tout conseil utile si nécessaire.

Rapport Financier 2012

Dépenses :

Les dépenses au cours de l'Exercice 2012 se sont élevées à 392.465 € contre 503.147 € en 2011.

Les dépenses d'investissement ont été de 120.368 €, en baisse par rapport à 2011 du fait essentiellement du report des tranches du marché d'Eclairage Public pour un montant de 102.714 €.

Les dépenses de fonctionnement ont légèrement baissé - de 303.741 € en 2011 à 272.097 € en 2012 - du fait du report des dépenses liées aux travaux d'Elagage pour 89.042 €.

Recettes :

Cette année les recettes sont de 485.472 €, relativement stables par rapport à l'année précédente à savoir 510.492 € (les redevances de mutation étant proportionnelles au nombre de ventes de propriétés).

Les réserves au 31 décembre 2012 s'élèvent à 585.327 €.

QUESTIONS DES PROPRIETAIRES ET REQUETES DIVERSES

Questions des propriétaires posées par écrit et reçues avant le vendredi 10 mai 2013 :

DEMANDES DE DISTRACTION

Plusieurs demandes de distraction ont été envoyées à l'ASLC. Elles sont affichées sur les panneaux en salle. Elles émanent presque toutes de propriétaires situées sur l'Avenue de Gouvieux à Lamorlaye. Une demande émane de Madame CORNUEJOLS dont l'habitation est située sur un tronçon de l'Avenue de Précy qui n'est pas encore desservi par l'éclairage public et qu'elle réclame depuis un an.

REPONSE : l'article 38 de l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 a strictement encadré les demandes de distraction d'une association syndicale autorisée en prévoyant qu'une majorité de propriétaires représentant au moins les deux tiers de la superficie des propriétés se soient prononcés favorablement.

COURRIEL de M.SIKARIAN demandant une présentation des services fournis par l'ASLC.

REPONSE : Présentation faite lors de l'Assemblée. D'autres communications sont prévues en 2013.

COURRIER de M.MARCOVICH demandant que le caractère unifamilial qu'il n'est dorénavant plus possible d'inscrire au PLU (du fait de la loi SRU) puisse être intégré au cahier des charges.

COURRIER de Mme LEFEBVRE demandant le maintien du cahier des charges en l'état et rappelant que l'ASLC doit avant tout en faire assurer le respect, en particulier, les Mairies devraient demander l'avis de l'ASLC sur les demandes de permis de construire et les demandes de défrichement (DDE).

COURRIER de M. RIUNE demandant à l'ASLC de faire respecter le cahier des charges- en particulier de faire cesser les activités d'entreprises occasionnant des nuisances - ainsi que de M.ATTIA sur le même sujet. Le courrier de M. RIUNE demande à l'ASLC de prendre les mesures nécessaires pour faire appliquer le cahier des charges sous peine de voir la qualité de vie se dégrader (canisses, etc...).

NOTE de M. Philippe LAURENT de réaliser un puisard sur la 3^{ème} Avenue

REPONSE: l'ASLC a effectué le recensement des puisards en 2013. La prochaine étape sera la vérification de leur bon fonctionnement avant d'engager les prestations de curage. Le contrôle et le nettoyage des regards par les Gardes pourraient logiquement suivre le même déroulement. Les poches d'eau restantes après ces opérations de contrôle et de remise en état feront l'objet d'une proposition de création de puisard(s) ou regard(s) soumise à l'approbation du Conseil Syndical.

Questions des propriétaires posées lors de l'Assemblée

QUESTION : Pourquoi les voies communales du Lys situées sur la commune de Gouvieux ne bénéficient-elles pas de l'éclairage public?

REPONSE : La demande et un dossier succinct ont été transmis en 2013 à Mr Marchand maire de Gouvieux pour étude avant soumission au Conseil Municipal. Pour les voies départementales, le projet est de plus soumis à l'avis de la DDE. L'ASLC attend les premiers retours.

DEMANDE de M. MELINGUE que l'emplacement des abribus soit implanté en concertation avec les propriétaires concernés. (Demande également faite par courrier par M. Guy ATTIA)

REPONSE : toute absence de concertation est regrettable, même si l'intérêt général doit rester la mission première de l'ASLC. Le dernier abribus a pu être implanté en meilleure concertation. Les règles

d'implantation destinées à améliorer la sécurité et contrôlées par le Conseil Général imposent des contraintes beaucoup plus fortes qu'auparavant et engagent la responsabilité collective.

QUESTION : Problème soulevé par l'emplacement de l'abribus sur l'avenue de BORAN, l'ancien est encore en place et est dangereux.

REPONSE : l'ASLC a fait enlever certains abribus en béton. Par ailleurs l'ASLC s'interroge sur le taux de fréquentation de certains arrêts de bus.

DEMANDE de certains propriétaires de réaliser des nouveaux puisards (7^{ème} & 3^{ème} avenues,...)

REPONSE apportée précédemment

REMARQUE : M. Jean COMBELLE regrette que les mobylettes de la Poste labourent les accotements.

REPONSE : l'ASLC est à l'écoute des idées de la part des propriétaires pour adresser ce point

DEMANDE d'installation de poubelles près des abribus.

REPONSE : cette demande sera étudiée par le futur Conseil Syndical.

INTERVENTION DES ELUS

M. Patrice MARCHAND, Maire de Gouvieux, Conseiller Général de l'Oise et Président du Parc Naturel Régional, et M. Didier GARNIER, Maire de Lamorlaye, débattent pendant plus d'une heure sur les impacts du PLU et de la loi SRU sur le Domaine du Lys en expliquant leurs convergences et divergences sur le sujet.

RESULTAT DES ELECTIONS

L'Assemblée Générale a réuni 110 propriétaires présents représentant 361 voix.

RAPPORT MORAL ET FINANCIER

Sur proposition du Président de voter à main levée les rapports moral et financier :
8 voix contre, le reste de l'assemblée y est favorable. Le vote sera donc effectué à main levée.

Résultats	OUI	NON	ABSTENTIONS
Rapport Moral de l'Exercice 2012	357	0	4
Rapport Financier de l'Exercice 2012	361	0	0

Les rapports moral et financier de l'exercice 2012 sont donc approuvés.

RESULTAT DE L'ELECTION DES SYNDICS

Les 5 mandats de Syndics, 4 Titulaires et 1 Suppléant, sont pourvus à l'issue du 1^{er} tour de scrutin :

Mandat	Elus	Voix	Non Elus	Voix
Syndic Titulaire	Monsieur François NADIM	274	Monsieur Xavier DORINET	105
	Madame Yvonne RAVERDY	249	Madame Halina VERNY	79
	Monsieur Nicolas MOULA	244	Monsieur Philippe MARCOVICH	69
	Monsieur Jean-Yves PHILIPPE	287		
Syndic Suppléant	Madame Edith DANTOING	346		

PROSPECTIVE 2013 / 2014

La prospective pour l'Année 2013/2014 sera décidée par le nouveau Syndic composé de :

12 Syndics titulaires :

Mesdames ALLIER, CLAUTOUR, DEDAUW, RAVERDY

Messieurs, DANIEL, FILLON, JACOB, MECENATE, MICCOLI, MOULA, NADIM, PHILIPPE

3 Syndics suppléants :

Mesdames CLETY et DANTOING, Monsieur AMAR

Suite à la réunion du Conseil Syndical du 2 juin à 10H le nouveau Bureau élu se compose de :

Président : Jacques-Henri DANIEL

Vice-Présidente : Renée ALLIER

Trésorier : Michel JACOB

Secrétaire général : Anne CLAUTOUR